



Bulletin municipal 55

Septembre à décembre
2011

Numéro 55

1 – Le mot du Maire

Dans ce numéro :

Le mot du maire	1
Le CM du 11 août	2
Le CM du 13 septembre	3
Le CM du 25 novembre	4
Site Natura 2000 BUECH	5

Inscription sur
les listes
électorales

Certains d'entre vous se demandent peut-être ce que sera notre **station d'épuration** et où en est sa construction.

Tous en connaissent, je crois, l'emplacement : au **bas de l'Arousier**, presque au confluent du torrent de la Charrière et de la Girouille.

Nous avons choisi le type de station breveté par la firme Epur Nature sous le nom de "**Bifiltre planté**"®. C'est une station à deux étages de filtration superposés au lieu de deux bassins juxtaposés. Un tel agencement procure un gain de superficie et un prix moindre comparé au système conventionnel à deux bassins. L'arrivée des eaux usées se fera à travers les champs de l'Arousier et l'évacuation des eaux filtrées dans le torrent de la Charrière peu avant son confluent avec la Girouille.

Afin de ne pas diminuer la superficie cultivable à l'Arousier, et aussi pour éviter les zones trop humides, la **piste d'accès** partira du chemin allant au pompage et enjambera le torrent de la Charrière qui a été "busé". La première photo ci-après (page 2) montre la piste vue de l'Arousier

(elle remonte vers le chemin du pompage) et le franchissement du torrent grâce aux buses. La deuxième montre le remblai de la piste et le diamètre des buses (on ne fait pas ce que l'on veut avec les cours d'eau; il a fallu prévoir la crue centennale).

La dernière **subvention** nous a été attribuée le 30 juin. Dès lors, le financement était assuré. Après appel d'offre et signature des marchés, les travaux ont pu **commencer début octobre**. Ils ont été arrêtés à la demande des entreprises qui préféraient laisser passer l'hiver. Ils **reprendront au printemps** et ils seront combinés avec le complément d'équipement AEP du Champ de Doire.

Changeant de sujet, je voudrais pour finir souhaiter à tous les Ozois une très **bonne année 2012** et vous convier tous au gâteau des Rois de la commune dont la date vous sera communiquée ultérieurement.

Le maire

Jean-Marie BERMOND

Une date à ne pas laisser passer ...

Vous avez jusqu'au **31 décembre 2011**

pour vous inscrire sur les listes électorales, n'oubliez pas!!!

2 – Le CM du 11 août 2011

3 – le CM du 13 septembre 2011



Piste d'accès à l'ouvrage d'art : franchissement du ruisseau.

Réunion de chantier
20 octobre 2011



⇒ le Maire présente **une demande d'autorisation de défrichement** pour la construction de la station d'épuration, auprès de Madame la Préfète. Il convient que le défrichement des parcelles B 90, B 92 et B 638 soit accompagné par la création d'une zone "réserve boisée".

⇒ Une zone de 2 800 m² a été définie par le service Environnement et Espaces Naturels, de la DDT. Cette zone étant située sur la parcelle B 91 une convention a été établie entre la Commune et les propriétaires concernés .

⇒ Le travaux de défrichement pourront commencer en septembre.

Le chantier de création de la Station d'Épuration a été scindé en 2 parties :

lot 1 : construction de la station d'Épuration,

lot 2 : création du réseau de transfert qui comprend aussi la création de la piste qui permet d'arriver à la Station.

Le Maire rappelle que la Commission d'Appels d'Offres s'est réunie les 2 et 13 septembre pour examiner les diverses propositions des entreprises.

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport et les propositions de la Commission d'Appels d'Offres.

Les entreprises retenues sont les suivantes :

Entreprise **EPUR'NATURE** pour la construction de la station pour un montant de **145 391.30 € HT**.

Entreprise **PISTONO-POLDER** pour le réseau de transfert et la piste pour un montant de **89 456.31 € HT** avec une option de 2 328 € HT.

Le conseil autorise le Maire à signer les marchés de travaux correspondants.

COMMUNE D'OZE

4 – Le CM du 25 novembre 2011

⇒ le Maire propose que le taux de la **Taxe d'Aménagement** applicable à partir du 1er mars 2012 soit de **2%**.

⇒ Le Maire présente une **demande de subvention** de 1 015 € auprès du Conseil Général pour l'entretien des chemins ruraux : le Grand Chemin qui mène au serre du Pouce et le chemin de l'hôpital qui mène aux Blaches ; drainage d'une zone humide et installation d'un buse un peu plus large, montant total des travaux 1 450 € HT.

⇒ Le Conseil Municipal accepte une **aide exceptionnelle** de 30 € par élève (5) soit 150 € pour financer un voyage scolaire.

⇒ La Fédération Départementale d'Électricité change de statut . Sous le nom de Syndicat Mixte d'électrification des Hautes-Alpes, (**SYM05**), elle continuera de s'occuper de la distribu-

tion d'électricité, de l'ingénierie pour l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques.

Par contre la compétence **éclairage public** pourra être conservée par les communes au sein de nouveaux syndicats : pour nous, le Syndicat Intercommunal d'Éclairage Public de la Vallée du Buech : **SIPEVB**.

⇒ Le Maire présente les difficultés rencontrées auprès des banques pour obtenir l'**emprunt à court terme** nécessaire pour assurer la trésorerie liée aux travaux de la station d'épuration. Nous sommes en attente de la réponse de certaines banques.

⇒ Les travaux d'alimentation en eau du secteur Champ de Doire se feront après la moisson du champ d'orge, en 2012.

5 – Site Natura 2000 BUECH Communication de Annelise LAMPE

Site Natura 2000 "Le Buëch" : les actualités



Le Buëch à Aspremont

Réseau européen d'espaces naturels, Natura 2000 concilie la préservation de la biodiversité et le développement durable des territoires.

Localisation du site...

Le site Natura 2000 "Le Buëch" couvre 2423 ha et 110 km de linéaire de cours d'eau :

- le Grand Buëch depuis Saint-Julien-en-Beauchêne.
- le Petit Buëch depuis La Roche-des-Arnauds.
- le Torrent de la Blême depuis l'Épine
- le Buëch aval depuis Serres jusqu'à la confluence avec la Durance à Sisteron.

Il concerne 31 communes : 29 dans les Hautes-Alpes et 2 dans les Alpes-de-Haute-Provence.

COMMUNE D'OZE

Site Natura 2000 "Le Buëch" : les actualités

(Suite de la page 3)

5 – Site Natura 2000 BUECH Communication de Annelise LAMPE (suite)

Sous influence méditerranéenne et alpine, la rivière Buëch a un fonctionnement hydromorphologique en tresses à l'origine de milieux naturels remarquables abritant des espèces rares et menacées en Europe : chauves-souris, poissons, insectes et castor y trouvent nourriture et habitats de reproduction.

Le Document d'objectifs (Docob) du site Natura 2000, qui présente l'état des lieux du patrimoine naturel et des activités socio-économiques du territoire et définit un programme d'actions pour la préservation des milieux et des espèces, a été validé par Arrêté préfectoral le 11 octobre 2010. *Il est consultable en mairie.*

L'animation de ce site Natura 2000 est portée par le **Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et des ses Affluents (SMIGIBA)** qui a également en charge la mise en oeuvre du contrat de rivière "Buëch vivant Buëch à vivre".



Les actions Natura 2000 déjà mises en oeuvre :

- **Gestion du milieu** : 6 Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET) ont été signées en 2009 par des agriculteurs du Buëch qui se sont engagés à adapter certaines de leurs pratiques en faveur des milieux et des espèces.
- **Veille environnementale** : certains projets ou travaux situés à l'intérieur ou à proximité d'un site Natura 2000 et susceptibles de porter atteinte aux milieux naturels ou aux espèces sont soumis à une évaluation des incidences Natura 2000. L'animateur du site concerné peut vous renseigner et vous aider dans votre démarche auprès des services de l'Etat.
- **Suivi des espèces** : un suivi annuel du castor sur le Buëch a débuté cette année afin de localiser et d'évaluer le nombre d'individus présents sur le territoire.
- **Sensibilisation du public** : comme chaque année, des sorties et animations nature sont organisées dans le cadre de diverses manifestations nationales ou locales (Fête de la nature, week-end des forêts 05,...)

Indice de présence du castor

Pour toute information relative aux sites Natura 2000 "Le Buëch" et "Marais de Manteyer", vous pouvez contacter le SMIGIBA :

***Annelise Lampe** – chargée de mission Natura 2000 (tel. 04 92 43 44 82 ou)*

Le SMIGIBA :

Natura 2000 dans les Hautes-Alpes :